



Fiche technique à l'attention des organisateurs

Cette fiche s'adresse à toute organisation intéressée à participer au Festival de films ALIMENTERRE. Elle fournit toutes les informations permettant de bien comprendre les principes fondateurs et caractéristiques de cet événement ainsi que les engagements réciproques des organisateurs et du CFSI. En annexe, elle propose un synopsis et un avis critique pour les 5 films composant la sélection de cette année. Elle est également enrichie de la fiche méthodologique « récépissé créé par le CFSI et qui donne des éléments de compréhension sur les projections cinématographiques en cinéma.

Petit retour historique

Lancé à petite échelle en 2007 dans un cinéma parisien, le Festival ALIMENTERRE a pris une belle envergure depuis grâce à l'implication de ses organisateurs. Ainsi en 2009, 250 projections-débats ont été organisés dans plus de 120 villes. 20 000 spectateurs y ont participé. Le Festival a passé les frontières avec un grand succès au Togo, une édition très satisfaisante en Belgique et quelques séances également au Luxembourg et en Pologne.

Objectifs généraux du Festival de films ALIMENTERRE

- Projeter et mettre en débat les questions d'actualité liées à l'agriculture et l'alimentation au Nord comme au Sud ;
- Favoriser une prise de conscience sur la nécessité d'une agriculture durable, pour une alimentation de qualité, en quantité suffisante pour tous.

Huit fondamentaux du Festival 2010

- un programme de **5 films** commun à tous (cf. synopsis et avis critique en annexe 1) ;
- des projections suivies de **débats** avec le public, en présence de **deux à trois intervenants** qualifiés ;
- une diffusion du **message et des outils de campagne** ALIMENTERRE ;
- des séances organisées en **cinéma/lieu public** ou au sein d'**établissements scolaires** (niveau lycée) ;
- à destination d'un **grand public sensible** mais non militant/convaincu et de scolaires (lycéens, étudiants) ;
- un événement du **16 octobre au 30 novembre 2010** (liens possibles SSI et Mois du documentaire) ;
- une **participation à dimensionner** librement¹ ;
- les pôles et relais ALIMENTERRE, coordinateurs privilégiés de la manifestation²

Grandes priorités et petites évolutions pour 2010

- la poursuite du développement en France avec l'implication de nouvelles organisations en région ;
- un renforcement de l'événement en direction des scolaires (notamment enseignement agricole) ;
- une réédition dans les autres pays cités qui confirme l'intérêt pour la manifestation ;
- une bande annonce et un film de capitalisation à l'étude ;
- un abandon des titres de séances pour une communication plus simple...

¹ Ex. tout le programme en un seul lieu avec un principe de RDV hebdomadaire, choix de 3 films parmi les 6 projetés une ou plusieurs fois dans plusieurs villes d'un département, choix de deux films projetés plusieurs fois au cours de deux jours consécutifs dans un lycée, etc.

² Ces pôles et relais rassemblent une diversité d'acteurs locaux à laquelle toute structure intéressée (associations, collectivités territoriales, syndicats) peut se joindre. Si aucune coordination régionale n'existe, il est possible d'organiser l'événement en contact direct avec le CFSI.

Programmation et condition de diffusion

Titre	Réalisateur	Durée	Supports de projection	Droits de diffusion pendant le Festival
Food Inc.	Robert Kenner	1h30	Le film n'existe pas à ce jour en DVD. Actuellement, il n'est distribué et ne peut être projeté qu'en cinéma. Le cinéma partenaire traite donc en direct avec le distributeur (CTV International) pour récupérer une copie du film (35 mm ou DVD à encodage supérieur) et régler les frais de diffusion. Communiquée en juin, la date prévue pour la sortie du film en DVD permettra ou non des projections hors cinéma en octobre-novembre (à suivre).	
La légende de la terre dorée	Stéphane Brasey	55'	- 1 à 2 DVD donnés par le CFSI à chaque organisation coordinatrice du Festival (au-delà, à préciser) ; - Une Beta SP peut être ponctuellement prêtée.	80 euros par projection grand public. Gratuité des séances strictement scolaires et étudiantes.
Madre(s) tierra	Anne Farrer	43'	- 1 à 2 DVD donnés par le CFSI à chaque organisation coordinatrice du Festival (au-delà, à préciser) ; - Deux Beta SP peuvent être ponctuellement prêtées.	80 euros par projection grand public. Gratuité des séances strictement scolaires et étudiantes.
Au cœur de la proximité	Nicole Petitpierre	39'	- Achat DVD à 15 € l'unité au CFSI (20 € payés par le CFSI au producteur)	Libre de droits (pendant et hors Festival)
Je mange donc je suis	Vincent Bruno	26'	- 1 à 2 DVD donnés par le CFSI à chaque organisation coordinatrice du Festival ; - Au-delà, achat DVD à 7,50 € l'unité.	Libre de droits (pendant et hors Festival)

Un 6ème film documentaire était envisagé. C'est une commande du CFSI auprès de Lieurac Productions. Il porte sur la société civile et la souveraineté alimentaire au Niger. Le réalisateur Clément Fonquernie (La faim des paysans) vient de finir le tournage. Lieurac est en attente de réponse de France Télévisions pour le cofinancement du film. Les DVD seraient au mieux disponibles début septembre, ce qui rend improbable l'utilisation de ce film pour 2010. Des informations plus précises seront données mi-mai.

Focus sur les droits de diffusion

Les organisateurs sont redevables à l'égard du CFSI d'une participation au paiement des droits de diffusion et à l'achat des DVD, selon les conditions décrites ci-dessus. Le CFSI a systématiquement négocié des conditions spéciales auprès de chaque société de production. Par ailleurs, il prend à sa charge une partie des frais.

Focus sur l'organisation des débats

D'une durée minimum d'une heure, les débats sont réalisés avec deux à trois intervenants aux profils divers (agriculteurs, représentants syndicaux ou d'entreprises, scientifiques, réalisateurs des films, partenaires de pays du Sud, élus, etc.). Ils permettent l'expression d'avis complémentaires ou divergents sur le sujet traité, donnent des clés de compréhension et des pistes de mobilisation. Le temps d'échange avec le public est privilégié. L'animation du débat (gestion de la séance et du temps de parole) est idéalement assurée par une personne qualifiée (animateur ou journaliste). Un **débat ouvert** est une **composante essentielle du Festival**. Favoriser un temps d'échange entre les intervenants juste avant la projection (ou pendant, s'ils ont déjà vu le film) permet de les accueillir correctement, de se présenter, de repositionner la soirée dans son contexte et la dynamique ALIMENTERRE. Organiser un pot équitable ou buffet après la projection est également très apprécié des spectateurs et permet de poursuivre les échanges

Documents ALIMENTERRE

Le Festival est le principal vecteur de la campagne ALIMENTERRE. En conséquence, toute participation implique l'utilisation et la diffusion d'outils ALIMENTERRE. Ils vous sont fournis et envoyés gratuitement dans le cadre de l'événement. Ils sont de trois sortes :

- *des outils de mobilisation en appui à la dynamique militante* : manuel de campagne, dossier de présentation du Festival, dossier et communiqué de presse, CD de communication ;
- *des outils de communication pour faire connaître la manifestation au public* : affiche A3, dépliant Festival, planche de flyers Festival, mail animé d'annonce Festival, bande annonce du Festival (à confirmer), agenda internet des manifestations ALIMENTERRE ;
- *des outils d'information et de sensibilisation en direction du grand public, de lycéens ou encore d'enseignants et d'animateurs* : dépliant de campagne 2010, tiré à part Alternatives Economiques 2010 (et 2008), DVD de valorisation du Festival au Togo, Morceaux choisis du Festival de films 2009, quiz ALIMENTERRE sur le site du CFSI, recueil de témoignages Sud « Du champ à l'assiette », recueil d'outils pédagogiques EAD, livret d'exposition « ALIMENTERRE des paysans contre la faim » et exposition « La faim dans le monde ».

Tous ces outils (sauf 2010) sont visibles sur : www.cfsi.asso.fr Rubriques ALIMENTERRE (Documentation) ou A Lire / à voir (Expositions)

Calendrier détaillé de la manifestation

	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Envoi de l'appel à projets ALIMENTERRE	le 15								
Envoi du dossier de présentation du Festival	le 30								
Envoi des réponses à l'appel à projets ¹		le 28							
Prospection de salles et négociation des partenariats									
Communication des résultats de l'appel à projets			le 11						
Rencontre ALIMENTERRE à Paris et remise d'un premier lot de DVD ²			le 21						
Création des outils de campagne et du Festival									
Renvoi du bon de commande des outils ALIMENTERRE (date limite)				le 5					
Envoi du manuel de campagne 2010					le 30				
Réception des outils ALIMENTERRE par les pôles et relais						le 3			
Formation nationale de deux jours ALIMENTERRE						9-10			
Retour d'infos au CFSI ³ sur les projections réalisées (lieux, dates, etc.)						le 17			
Mise en ligne de l'agenda des projections sur site du CFSI ³						le 24			
Communication du circuit des partenaires Sud						le 27			
Recherche d'intervenants pour les débats									
Appui à la recherche d'intervenants par le CFSI									
Personnalisation et reprographie des outils de communication									
Relations presse régionale ou locale et promotion internet et terrain									
Organisation et animation des projections									
Retour des bilans de séances au CFSI									
Bilan général de la manifestation et rencontre ALIMENTERRE à Paris									

 Pôle ou relais responsable de l'activité

 CFSI responsable de l'activité

¹ Si vous souhaitez vous impliquer dans l'événement sans pour autant répondre à l'appel à projets ALIMENTERRE, merci de nous le faire savoir également **avant la fin mai**. Les subventions ALIMENTERRE sont accordées sur la base d'un programme d'actions consistant. Une action consistant en 2 ou 3 projections du Festival ne saurait justifier un appui financier.

² Si toutefois vous avez besoin d'un jeu de DVD avant cette date, merci de nous consulter.

Engagements du CFSI

Le CFSI est coordinateur de l'événement, garant de sa cohérence générale, sa pédagogie et son éthique. Il élabore la programmation du Festival en lien avec le comité de sélection, assure l'ensemble des activités décrites dans le calendrier ci-dessus comme lui incombant, rétribue les sociétés de production aux tarifs négociés avec elles, apporte un appui financier aux organisateurs dans le cadre défini par l'appel à projets, propose en général deux intervenants pour les débats, notamment réalisateur ou partenaire Sud, et prend en charge leurs frais de déplacement. Enfin il finance la conception, l'impression et la livraison de l'ensemble des outils.

Engagements de l'organisateur

L'organisateur prend en charge le temps de travail salarié ou bénévole nécessaire à l'élaboration d'un calendrier de projections, la négociation de partenariats avec les salles, cinémas ou établissements scolaires, la recherche d'intervenants, la relation presse locale et régionale, la communication et la promotion locale de l'événement, l'organisation et l'animation des séances, la diffusion des outils ALIMENTERRE et le retour d'informations au CFSI. Il est redevable de sa participation aux frais de diffusion des films à hauteur des tarifs communiqués par le CFSI. Il prend en charge les frais de reprographie nécessaire à la personnalisation des documents, et si nécessaire les déplacements d'intervenants. Il assume les frais afférents à l'organisation de pots équitables ou préparation de séances. L'organisateur respecte enfin la charte de communication de l'événement dans toutes ses publications propres : logos et mention du « Festival de films ALIMENTERRE » et du CFSI.

Contact et renseignements complémentaires

Anne d'Orgeval, CFSI, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris
Tél. 01 44 83 88 56 – dorgeval@cfsi.asso.fr – www.cfsi.asso.fr

ANNEXE 1 : Résumé des films sélectionnés et avis critiques

■ **FOOD INC.** de Robert Kenner, 1h30, 2009, CTV International

Résumé : Que savons-nous de la nourriture que nous achetons dans nos supermarchés locaux et servons à nos familles ? FOOD, INC. décortique et analyse les rouages d'une industrie qui influence chaque jour notre environnement et notre santé. Des immenses champs de maïs aux rayons colorés des supermarchés, en passant par des abattoirs insalubres, un journaliste mène l'enquête pour savoir d'où viennent les produits que nous consommons tous les jours. Derrière l'image de « produits fermiers », il découvre avec beaucoup de difficultés ce que les lobbys agro-alimentaires tentent de cacher : les vraies conditions d'élevage et d'abattage de nos viandes et volailles. Cette investigation illustre les dessous d'une industrie qui sacrifie les notions de qualité et de santé pour des considérations de rendement et de profit.

Notre avis : Excellent film d'investigation, rythmé et très bien documenté. Robert Kenner s'attaque à l'opacité de la filière agroindustrielle aux Etats-Unis en dénonçant l'illusion de choix, l'incroyable asservissement des agriculteurs et une logique de surproduction au service de nouveaux profits industriels. Le spectateur est très fortement interpellé sans être culpabilisé ni découragé. Plus d'infos et critiques presse : <http://www.foodinc-lefilm.com/>

■ **LA LEGENDE DE LA TERRE DOREE** de Stéphane Brasey, 55', 2007, Artémis films

Résumé : Chaque jour dans l'Etat du Para au Sud de l'Amazonie brésilienne, des milliers d'ouvriers agricoles arrivent dans l'espoir de trouver un travail sur les terres des immenses exploitations d'élevage de bétail. Retenus, mal nourris et mal logés, ils sont aussi endettés artificiellement pour être privés de salaire. Un film brûlant sur le travail esclave au Brésil.

Notre avis : Nourri de témoignages accablants de grands propriétaires terriens, ce film montre la face cachée du miracle brésilien³. Un prêtre avocat, devenu l'homme à abattre, se bat aux côtés de ces paysans sans terre réduits à l'esclavage. L'accès au foncier, la défense des droits économiques et sociaux ou encore notre propre responsabilité en matière d'achat de viande sont des éclairages possibles de débats.

■ **MADRE(S) TIERRA**, de Anne Farrer, 43', 2009

Résumé : Dans un petit village équatorien au milieu des collines, la terre ne produit plus assez pour nourrir tout le monde. Alors que les hommes ont déserté pour trouver du travail en ville, les femmes demeurent seules avec leurs enfants pour cultiver les terres. Elles mettent leur énergie et leurs idées en commun pour recréer des projets d'économie locale.

Notre avis : Ce film nous invite à une immersion sensible au sein d'une communauté. Malgré un constat de départ pessimiste, on est conquis par le dynamisme de ces femmes. Fait de très belles images, ce film invite à une réflexion sur la vie rurale, la raréfaction des ressources, la place des femmes dans l'agriculture et le développement rural.

■ **AU CŒUR DE LA PROXIMITE** de Nicole Petitpierre, 39', 2009, Fondation pour une terre humaine, FRACP

Résumé : Il sème, désherbe, cueille et récolte son panier hebdomadaire. Quand le consommateur devient coopérateur, il entre dans une nouvelle dimension, celle de l'agriculture contractuelle de proximité. En Suisse romande, une mutation est en pleine croissance, pour une nourriture plus saine qui pousse près de chez soi. Découvrez ce qui est en train d'émerger, peut-être juste à côté de chez vous.

Notre avis : Ce film sur les AMAP version suisse montre bien la petite révolution culturelle entraînée par la vente directe, tant pour le consommateur que pour le producteur. Il repose sur des témoignages pertinents et ne cherche pas à idéaliser la démarche. Les relations Nord-Sud ne sont pas l'objet du film.

■ **JE MANGE DONC JE SUIS** de Vincent Bruno, 26', 2009, CNCD 11.11.11

Résumé : Plus d'un milliard d'affamés dans le monde. Dans tous les grands colloques internationaux, une question se pose à présent : « qui va nourrir le monde ? ». Et si la question était mal posée ? En partant du quotidien des agriculteurs belges, le film conduit une enquête rythmée où les paroles d'experts font écho à des petits schémas explicatifs très réussis. Ce tour du monde agricole et alimentaire identifie des problèmes communs en Europe, en Afrique ou au Brésil. On prend conscience que tout est lié et que chacun a son rôle à jouer...

Notre avis : Excellent film très pédagogique et accessible sur la mise en concurrence des agricultures du monde et les résultats qui en découlent. Le principe de souveraineté alimentaire est très bien expliqué. Ce film répond parfaitement à l'objectif premier de la campagne ALIMENTTERRE, à savoir d'expliquer les causes économiques de la faim dans le monde. Sa durée et le ton adopté en fait un film particulièrement adapté pour les scolaires.

En bonus, le FILM FESTIVAL TOGO : Suite à l'organisation du Festival ALIMENTTERRE au Togo en 2009, un film a été réalisé par une réalisatrice professionnelle rendant compte de l'expérience et du contexte dans lequel elle se situe. S'il est avant tout un outil promotionnel du Festival, ce film interpelle le consommateur togolais sur sa responsabilité et la nécessité de soutenir l'agriculture locale... Il peut tout à fait être utilisé en lien avec le film « Au cœur de la proximité » pour un pendant « Sud » ou avec « Je mange donc je suis » pour approfondir la réflexion.

³ Ce film fait bien écho à "Je mange donc je suis" qui dénonce les prix agricoles mondiaux tirés à la baisse grâce à des conditions sociales inacceptables.

ANNEXE 2 : Projections associatives en cinéma, petit guide pour y voir plus clair

Exploitant de salle, droits de diffusion, visa CNC, producteur, Bétacam, cinéma Art et Essai... tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander !

Cette note regroupe quelques infos clefs pour vous permettre de mieux appréhender les acteurs et les rouages de ce mystérieux milieu de la production de film et du cinéma.



ACTEURS DE LA FILIÈRE CINÉMA ET TÉLÉVISION : QUI SONT-ILS ?

Le réalisateur assume la direction de la fabrication d'une œuvre audiovisuelle. Il assure la responsabilité d'ensemble de la création artistique du film. Il est rémunéré par une société de production qu'il a convaincue de produire le film ou qui l'a engagé dans ce but. C'est lui qui met en scène l'histoire à partir du scénario.

Le producteur réunit les éléments financiers, juridiques et administratifs nécessaires à la réalisation du film. Il finance ou coordonne les financements d'un film et contrôle les dépenses par rapport au budget. Il choisit les projets et réalisateurs avec lesquels il souhaite travailler, et accompagne le réalisateur dans les choix artistiques importants du film (scénario, casting, montage, etc.). Il a donc un rôle de mécénat mais également un rôle artistique.

■ Dans la filière cinéma :

Le distributeur est le mandataire du producteur, ce dernier lui ayant cédé temporairement les droits de diffusion des films. Il négocie le placement du film auprès des salles de cinéma dans les meilleures conditions. Il assure l'avance des frais de tirage des copies, la manipulation, l'expédition des copies et du matériel publicitaire. Son objectif est de valoriser le film.

L'exploitant de salle(s) de cinéma est la personne responsable de l'exploitation cinématographique dans une salle de cinéma. Dernier maillon de la filière, il gère la programmation de ses salles, la promotion locale, la relation avec ses spectateurs et l'encaissement des recettes.



Pour certains films, les rôles peuvent être confondus. Ex : Denys Piningre, réalisateur de « L'assiette sale » est également producteur et distributeur de son film. Il assure les trois fonctions et effectue à lui seul les différentes tâches qui y sont liées.

■ Dans la filière télévision :

Le chargé de programmation est responsable d'un secteur thématique (environnement, histoire, santé, emploi...) pour une chaîne de télévision. Il assume la sélection des projets filmiques pouvant être diffusés dans le cadre de son secteur et décide de leur achat ou de leur coproduction. Il est le récipiendaire des projets directement proposés à la chaîne par les sociétés de production mais peut également être à l'initiative des projets.

Le chargé de diffusion est responsable de la grille de programmation d'une chaîne. Il définit quand et comment s'enchaîneront les programmes proposés par les différents chargés de programmation. Si les différents secteurs se partagent la grille de façon assez définie (X créneaux hebdomadaires, mensuels...), le chargé de diffusion peut bouleverser cet ordre en fonction de l'actualité. Il a également un droit de regard sur les programmes proposés par les chargés de programmation et peut refuser leur diffusion.



DEUX SUPPORTS : L'ARGENTIQUE ET LE NUMÉRIQUE

On identifie deux familles de format de film : **le numérique et l'argentique**.

Traditionnellement, un film cinématographique est produit, monté et diffusé sur support argentique, à savoir sous forme de bobines de pellicules analogiques. Plus la bobine est large, plus elle contient d'informations son et image et plus la projection est de qualité.

Il existe trois formats argentiques :

- **Le 16 mm** correspond au format utilisé lors de projections amateurs.
- **Le 35 mm** est le format traditionnellement utilisé en salle de cinéma.
- **Le 70 mm** confère une excellente qualité d'image mais il est très coûteux. Ce format a quasiment disparu.

Le format 35 mm est le plus répandu : il présente un bon équilibre qualité/coût. L'apparition du format numérique tend à modifier les pratiques en matière de support cinématographique.

Un film sur support numérique est un simple fichier informatique. Il existe sous différents formats, conférant une qualité d'image plus ou moins bonne :

- **Le Bétacam, le Bétacam SP et le Bétacam numérique** sont des formats professionnels, traditionnellement utilisés pour les diffusions en télévision. Un exemplaire d'un film sous ce type de format est de haute qualité. Il comporte un nombre d'informations son et images très important. Physiquement, ces formats sont d'une taille un peu supérieure à celle d'une cassette VHS. Leur coût de reproduction et de transport sont élevés.
- **Le DV Cam** est un format semi-professionnel. Le nombre d'informations pouvant y être enregistrées est moins important.
- **Le DVD** est un format grand public, bas de gamme. Les informations y sont hyper compressées. Les frais liés à ce format (reproduction, transport...) sont faibles.

Ces différents formats nécessitent tous un lecteur spécifique. Ce lecteur doit ensuite être relié à un vidéoprojecteur pour que le film soit projeté.



Les films que nous diffusons dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE sont sous format DVD pour deux principales raisons :

- La majorité des films utilisés ont été créés pour la télévision. Ils n'existent donc pas en format argentique 35 mm et ne font pas l'objet d'une distribution en salle de cinéma ;
- Le caractère décentralisé du Festival (250 projections dans 120 villes en 2009) oblige la mise à disposition de nombreuses copies du film, ce que seul le format DVD permet à coût réduit (une copie Béta coûte environ 200€).

NB : Le revers de la médaille est la fragilité du DVD, support qui n'est pas fiable à 100%. Lors de l'édition 2009 du festival, plus de 200 DVD ont été distribués aux organisateurs. 5 séances ont été perturbées du fait de DVD défectueux.

■ A l'avenir...

Globalement, le format numérique se caractérise par des coûts de production (prix du matériel) et de diffusion (frais de transport, de reproduction, d'assurance) beaucoup moins élevés que le format argentique. Son développement a donc pour principal effet une démocratisation du cinéma. D'une part, la production cinématographique, moins onéreuse, est facilitée et plus accessible. D'autre part, si le numérique poursuit son essor, d'ici quelques années, la distribution de films sera possible via Internet (par simple téléchargement des fichiers directement sur un serveur). Les cinémas situés en zones reculées s'affranchiraient alors du problème de surcoût lié aux frais de transport des films (envoi, assurance...), ce qui les placerait sur un pied d'égalité avec les autres salles.

Cependant, le développement du cinéma numérique est freiné par l'investissement préalable nécessaire en termes d'acquisition de matériel de diffusion. Cette mutation ne sera pas opérée par les salles tant que le numérique n'égalera pas l'analogique en terme de qualité d'images.



A l'heure actuelle, les salles de cinéma ne sont donc pas toujours équipées en matériel de projection numérique. Les films vous étant transmis en DVD dans le cadre du Festival ALIMENTERRE, la première précaution est de vous assurer auprès des cinémas que ceux-ci sont équipés et qu'ils acceptent de projeter du DVD, ce qui n'est pas toujours le cas.



DES ŒUVRES PROTÉGÉES PAR DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La production d'œuvres cinématographiques met en jeu le travail de nombreux artistes (scénaristes, auteurs des compositions musicales, réalisateurs...) considérés comme coauteurs de l'œuvre. A ce titre, ils jouissent d'un droit patrimonial sur l'objet de leur création. Ce droit leur permet d'obtenir une rémunération sur l'exploitation de leur œuvre. Il s'agit pour celui qui voudrait projeter le film de s'acquitter du paiement des « droits de diffusion ». Cette mesure vise à protéger et encourager la vitalité et la diversité de la création artistique.

Le montant des droits de diffusion est établi par contrat entre un exploitant de salle et le distributeur d'un film. Ce contrat établira la durée d'exploitation, le nombre de séances et le montant des droits de diffusion. Ce montant sera variable en fonction de :

L'importance de l'exploitant de salles, par exemple :

- Une chaîne de cinémas (type Gaumont, UGC) négocie auprès du distributeur d'un film sa diffusion dans un grand nombre de salles. Cette position permet à la chaîne de négocier un tarif de droits de diffusion « de gros ».
- Un exploitant indépendant, ne possédant qu'un cinéma composé de 6 salles de projection n'a pas la capacité de diffuser et donc de valoriser autant le film. Le montant des droits de diffusion qu'il peut négocier avec le distributeur est donc plus élevé que pour la chaîne.

L'ancienneté du film :

A la sortie d'un film, le montant de ses droits de diffusion correspond à un pourcentage des recettes générées par les entrées. Plus les semaines passent, plus ce pourcentage diminue. Passés deux mois, le film n'est plus considéré comme une exclusivité et est moins demandé. Un distributeur peut alors demander comme droits de diffusion un faible pourcentage des recettes ou le paiement d'un « minimum garanti », c'est à dire une somme forfaitaire lui permettant de couvrir les frais qu'il engage en stockage, envoi du film...



LE VISA CNC ET L'EXPLOITATION DES FILMS

■ Qu'est-ce que le CNC ?

Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) est l'établissement public français ayant pour mission de réglementer, soutenir et promouvoir l'économie du cinéma en France et à l'étranger. Ces compétences couvrent un large champ : aide à la production et à la distribution de films, à la création et à la modernisation des salles, aux industries techniques et émission des autorisations de diffusion des films.

La projection publique des films cinématographiques, à savoir leur diffusion en cinéma, est en principe subordonnée à l'obtention d'une autorisation délivrée par le CNC, après avis de la commission de classification des œuvres cinématographiques. Cette autorisation est le **visa CNC**. Ce visa peut inclure une restriction de représentation (interdit au moins de 12 ans, 16 ans, 18 ans, ou interdiction complète de l'œuvre).



Dans les faits, certains films n'ont pas de visa CNC. C'est notamment le cas de la grande majorité de ceux diffusés dans le cadre du Festival ALIMENTERRE. Cette situation s'explique par deux principales raisons :

- les films ont été créés pour un usage télévisuel impliquant alors un circuit d'autorisation différent. Exemple : « *La faim des paysans* » de Clément Fonquernie a été coproduit et diffusé par France 5.
- le producteur du film n'a pas la volonté d'effectuer les démarches auprès du CNC : les lourdeurs administratives qui y sont liées peuvent apparaître comme démesurées aux vues des ambitions de diffusion du film. Exemple : « *L'assiette sale* » de Denys Piningre.

■ L'exploitation des films visés par le CNC

Les films visés par le CNC font généralement l'objet de séances dites « **commerciales** ». Les droits de diffusion sont payés par l'exploitant de salle au distributeur. L'exploitant de salle met en place une « **billetterie CNC** » : après répartition des recettes entre le distributeur et lui (selon les termes du contrat conclu), l'exploitant de salle reverse une part de ses recettes au CNC (11% du prix du billet d'entrée). Ce versement se fait mensuellement et vient constituer pour le cinéma une sorte d'épargne obligatoire. La somme constituée est utilisable par le cinéma s'il veut réaliser des travaux, procéder à des achats...

Les films visés par le CNC peuvent plus rarement faire l'objet de séances non commerciales : libres de billetterie CNC, elles échappent donc au circuit légal établi par le CNC (ex. des projections en plein air en entrée libre).

■ L'exploitation des films non visés par le CNC

Un film non visé par le CNC ne peut être diffusé en salle de cinéma qu'à l'occasion de séances dites « **non commerciales** »⁴. L'entrée peut être payante, avec la mise place d'une billetterie « hors CNC », c'est-à-dire dont les recettes ne sont pas reversées au CNC. Les exploitants de salle sont en général réticents à organiser ce type de projections pour différentes raisons :

- Le CNC limite le droit d'organisation de séances non commerciales à 6 séances par an et par cinéma ;
- Les films concernés sont souvent inconnus du cinéma. L'exploitant de salle prend alors le risque de projeter un film qui nuirait à son image (mauvaise qualité des images, du son, des techniques de filmage, scènes choquantes...) ;
- Non protégé par l'autorisation du visa CNC, les exploitants de salle sont responsables en cas de plainte.



LE PARTENARIAT ASSOCIATIF AVEC UN CINEMA

Une association souhaite projeter un film en cinéma. La négociation du partenariat sera différente selon qu'elle souhaite projeter un film visé ou non par le CNC.

Dans le cas d'un film visé par le CNC, La démarche est plus simple. Le cinéma établit alors une billetterie CNC classique. Un accord en amont entre l'association et le cinéma aura déterminé :

- qui prend en charge le paiement des droits de diffusion ;
- si et comment la part des recettes du cinéma (après redistribution des recettes au distributeur puis au CNC) sera partagée avec l'association.

Dans le cas d'un film non visé par le CNC, le partenariat doit évoquer les aspects suivants :

La salle de cinéma : est-elle loué(e) ou gracieusement mise à disposition ?

Les droits de diffusion du film : sont-ils pris en charge par l'exploitant de salle ou l'association ?

Le prix d'entrée et la répartition des recettes : la séance est-elle gratuite ou payante⁵ pour le spectateur ? A qui reviennent les recettes ?⁶



Dans le cadre du Festival, le CFSI se charge de négocier le montant des droits de diffusion auprès des sociétés de production (*80 € demandés par projection pour « La faim des paysans » alors que le tarif habituellement pratiqué est de 150 €*). Chaque organisateur prend en charge le montant des droits correspondant au nombre de ses projections. Libre à lui de négocier auprès de son cinéma la prise en charge de ces frais. Le partenariat doit ainsi faire l'objet d'un accord équilibré, négocié en amont. Si le cinéma exige de garder l'ensemble des recettes, il est alors normal qu'il assume aussi les frais de diffusion... D'autres points peuvent faire partie de la négociation :

- la promotion de l'événement (affichage, inscription de la séance sur le programme ou sur le site internet du cinéma...) ;
- la prise en charge de la venue d'un intervenant (réalisateur) ;
- l'organisation d'un buffet ou d'un apéritif...

⁴ **Attention** : le caractère « non commercial » d'une séance ne signifie pas qu'elle soit « non payante » pour le spectateur. Il signifie que la séance ne s'inscrit pas dans le cadre cinématographique classique.

⁵ Dans ce dernier cas, la billetterie mise en place est « hors CNC » et aucun % des recettes ne revient au CNC.

⁶ De nombreux cas de figures sont possibles. Les recettes peuvent : revenir en intégralité à l'association (rare) ; être partagées (ex : 70% pour le cinéma, 30% pour l'association) ; être partagées, avec un minimum garanti au cinéma (ex : 200 €, soit 40 entrées spectateurs à 5€, versés au cinéma quoiqu'il arrive puis un partage des recettes à 50 % au-delà, soit dès le 41^{ème} spectateur)⁶ ; revenir en intégralité au cinéma.



Cinéma commerciaux vs cinémas de quartier, de proximité

La distinction cinéma commerciaux/cinéma de proximité n'a aucun fondement juridique. Rien ne les différencie d'un point de vue strictement légal : ils obéissent de la même manière aux règles établies par le CNC et aux mêmes règles de fonctionnement (quota d'organisation de séances non commerciales, paiement des droits de diffusion, billetterie...). La distinction, néanmoins présente dans l'esprit du grand public, tient au caractère « familial », plus « intimiste » des petites salles, s'opposant au caractère « industriel » des grands multiplexes.

Cinéma d'Art et Essai

Ils se distinguent des autres cinémas par l'esprit de leur programmation. Parmi les films sortant chaque semaine, certains obtiennent la recommandation « *Art et Essai* » (pour en connaître les critères, consulter le site de l'AFCAE⁷). Au regard du nombre de films *Art et Essai* intégrés dans la programmation annuelle d'un cinéma, celui-ci se verra attribué le classement en salle « *Art et Essai* » qui donnera lieu à une aide financière de la part du CNC. Les salles *Art et Essai* sont majoritairement des salles associatives dépendantes de subventions de collectivités territoriales, ou des salles municipales soutenues par des subventions de la commune.



Les films *Art et Essai* ne sont pas grand public et ne déplacent pas particulièrement les foules. Les cinémas *Art et Essai* peuvent apprécier de diffuser des films en collaboration avec une association. La promotion de l'événement par l'association, auprès de ses adhérents et de son réseau, garantit au cinéma de remplir la salle. Le professionnalisme de l'association et sa capacité à mettre en place des animations de qualité en amont et en aval de la projection renforce cette tendance. Couplé à un accord de partage des recettes, un partenariat avec une association peut se révéler très rentable pour un cinéma.

Cinéma clubs

Les cinéclubs, associations de cinéphiles, organisent régulièrement des projections de films suivies de débats. Organisations bien distinctes des cinémas, les cinéclubs n'obéissent pas aux règles du CNC. Les séances sont réservées aux adhérents de l'association et à leurs invités non payants. Par ailleurs, les cinéclubs ne peuvent pas projeter les films dont la date de délivrance du visa d'exploitation date de moins d'un an (sauf dérogation du CNC sur certains films).



Si l'option cinéma confère plus de standing à l'événement, n'oubliez pas qu'il est tout à fait possible d'organiser les projections dans les salles des fêtes/salles municipales. Les films vous étant fournis en format DVD, une projection en ces lieux est possible dès lors que la salle est équipée d'un lecteur DVD relié à un vidéoprojecteur.

⁷ <http://www.art-et-essai.org/accueil.htm>